

Entrée en master 1 droit international privé

Par **Purtle**, le **04/04/2012 à 21:58**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en L3 et je commence à paniquer au niveau de mon orientation... Je songe au droit international privé (j'imagine plus droit de la famille, pénal, des contrats... pas droit des affaires).

[s]Alors j'ai quelques questions[/s] :

_ Quelle voie prendre ? Un master 1 droit privé général ou directement un master 1 droit international privé (si ça existe) ?

_ Connaissez vous des facs proposant de tels masters (1 et 2) ?

_ Exigent-elles un excellent niveau d'anglais ?

Merci d'avance pour vos réponses, quelles qu'elles soient elles me permettront d'y voir un peu plus clair.

Marine.

Par **Yn**, le **05/04/2012 à 11:32**

Salut, très bon choix le DIP.[smile16]

Le choix du M1 dépend de ton projet professionnel et du M2 que tu souhaites intégrer. Vouloir faire du DIP, c'est très bien, mais pour te destiner à quoi ?

En M1, il est intéressant de suivre un M1 droit privé général en insistant bien sur les cours de DIP (si possible avec TD), de droit international des contrats, etc.

Pour les M2, il existe plusieurs formations de DIP et/ou de commerce international (ex : M2 recherche DIP de Paris 1). Là encore, il faut entrer dans ces M2 en ayant un projet professionnel derrière.

Un bon niveau d'anglais est toujours un plus, mais le droit international privé génère un contresens : le droit international privé ne vise pas à étudier le droit privé des autres pays mais à comprendre quelles solutions le droit français dans son aspect international apporte aux

litiges (qui contiennent un élément d'extranéité, etc.).

N'hésite pas si tu as des questions.

Par Purtle, le 08/04/2012 à 19:36

Merci beaucoup pour ta réponse.

En réalité je suis complètement paumée a l'heure qu'il est. Je vais tacher de me renseigner davantage sur les débouchés qu'offre le droit privé.